

## Relevé des conclusions

Le Groupe de réflexion « Orientations et gouvernance » a tenu sa 1<sup>ère</sup> réunion le 27 mai 2019, au siège de l'OIF, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo.

Après avoir indiqué que la création de ce groupe de réflexion répond à la volonté exprimée, notamment lors des instances d'Erevan, de mener une réflexion approfondie sur l'avenir de la Francophonie, à l'aube de son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Secrétaire générale affirme l'importance déterminante qu'elle attache à ce dossier, qui implique un changement dans les pratiques pour améliorer le fonctionnement des instances et servir au mieux les objectifs de l'Organisation. Elle fait part de sa volonté de renforcer la culture du dialogue, de la coordination et de la complémentarité avec tous les interlocuteurs, quel que soit leur statut, comme en témoigne son invitation à cette réunion adressée à tous les acteurs de la Francophonie. Elle invite également à s'interroger sur les objectifs, l'orientation et même le positionnement de la Francophonie sur la scène internationale, pour la rendre plus pertinente et plus agile. Consciente du caractère stratégique de cette réflexion, qui pourrait remettre en cause certains choix, elle a sollicité l'appui de tous les chefs d'État et de gouvernement dans cette tâche, qui mobilisera l'Organisation jusqu'au Sommet de Tunis. La Secrétaire générale précise qu'il ne s'agit toutefois pas de discuter de la modification de la Charte adoptée à Antananarivo en 2005, les améliorations souhaitées pouvant se faire en se limitant aux différents règlements de chaque instance.

S'agissant de la méthodologie de travail, la Secrétaire générale indique que ce groupe, qu'elle continuera de présider personnellement, se réunira à une fréquence mensuelle. La réflexion s'effectuera autour de thématiques qui seront communiquées à l'avance pour que les États et gouvernements puissent s'y préparer et proposer des contributions sur les thématiques qui les intéressent ou pour lesquelles ils ont une expertise avérée. Les membres associés et les observateurs seront invités à participer aux travaux selon les besoins. Les travaux seront également nourris par des experts. Chaque réunion du Groupe de réflexion se conclura par l'adoption, par les États et gouvernements membres de plein droit, de recommandations à soumettre à l'avis du CPF et de la CMF.

À la suite de ces propos liminaires et des échanges, le Groupe de réflexion :

- exprime son plein appui à cette réflexion, essentielle à la veille du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIF, et salue l'implication personnelle de la Secrétaire générale dans cet exercice, qui poursuit ceux engagés en 2014 et en 2017-2018 ;
- approuve l'approche inclusive privilégiée par la Secrétaire générale, afin de s'enrichir des contributions de l'ensemble des États et gouvernements ainsi que des acteurs de la Francophonie, indépendamment de leur statut, incluant la société civile et la jeunesse ;
- partage également la nécessité de faire le point sur les grandes orientations et de définir une stratégie réaliste et pertinente pour l'Organisation, y compris en termes de communication ;
- soutient la volonté de la Secrétaire générale de centrer la coopération multilatérale sur la valeur ajoutée de la Francophonie et sur son socle, la langue française ;

- souscrit à la suggestion de proposer aux chefs d'État et de gouvernement une pause dans les adhésions à l'Organisation afin de mener une réflexion approfondie sur la question de l'élargissement ;
- partage la nécessité de proposer des évolutions sur la gouvernance des instances de l'OIF afin d'atteindre une meilleure efficacité de la prise de décision et de renforcer la qualité du dialogue entre les instances et le secrétariat de l'OIF.

À cet égard, le Groupe de réflexion se prononce en faveur de la mise en application immédiate, en vue du prochain CPF, des propositions ci-après issues d'un précédent groupe de réflexion sur le fonctionnement des instances de la Francophonie, mis en place en 2014 :

- transmission du rapport sur l'action politique de l'Organisation au moins une semaine avant le CPF afin de donner aux États et gouvernement les éléments pour un échange pertinent lors du débat qui suit l'intervention de la Secrétaire générale ;
- transmission préalable du rapport sur les questions administratives et financières mais aussi sur les questions de coopération afin de donner aux États et gouvernements les éléments pour un échange pertinent lors du débat qui suit l'intervention de l'Administratrice ;
- tenue d'un échange spécifique et constructif, soit sur des situations politiques préoccupantes, soit sur des thèmes transversaux d'actualité où la Francophonie peut agir et sur lesquels la Secrétaire générale souhaite un débat et/ou un investissement de la part de l'Organisation, en vue de dégager des pistes de réflexion stratégiques ou d'action concrètes. Le groupe de travail recommande que, dans la mesure du possible, les situations politiques soient examinées en amont par la Commission politique du CPF ;
- tenue d'un échange spécifique et constructif sur des questions de coopération sur lesquelles l'Administratrice souhaite un débat et/ou investissement de l'Organisation en vue de renforcer son action sur le terrain ;
- transmission au moins une semaine avant le CPF des interventions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des opérateurs ainsi que de la Confémén, de la Conféjes et du comité de suivi de la Conférence des OING afin de permettre un débat constructif avec les États et gouvernements ;
- introduction d'une musique dont le volume va *crescendo* afin de limiter les interventions des délégations à trois minutes.

D'autre part, sont applicables et en cours de transposition dans le Règlement intérieur du CPF, les modifications présentées par le Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Erevan et qui portent principalement sur les attributions et le fonctionnement des commissions et groupes de travail, incluant la mise à disposition des documents de travail dix jours avant la tenue des réunions.

Par ailleurs, le Groupe de réflexion recommande :

- l'élaboration d'ordres du jour du CPF commentés afin de mieux guider les échanges et les contributions des États et gouvernements ;
- la rationalisation des groupes de travail du CPF et des commissions. À cet égard, il préconise, d'une part, la suppression du Groupe de travail sur la diversité culturelle, dont les sujets seront désormais examinés au sein de la Commission de coopération et de programmation, et d'autre part, la création d'un Groupe de travail sur la langue française avec un mandat plus large, en remplacement du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale ;
- une bonne information, en amont, aux délégations sur les réunions ou concertations de haut niveau et sur les activités de l'OIF, afin que les États et gouvernements puissent pleinement s'y associer ;

- l'élaboration d'un calendrier global ajusté pour éviter les chevauchements des réunions ;
- la mise à disposition d'un annuaire des délégués des États et gouvernements et d'un annuaire de l'OIF régulièrement actualisés ;
- une plus grande participation des opérateurs au CPF ainsi que dans le cadre du présent Groupe de réflexion.

La prochaine réunion du Groupe de réflexion se tiendra le 28 juin 2019. Elle portera sur la communication, la CMF et le Sommet.